

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 mars 2021

Présents :

BERTHELOT Aurélien - JOUSSET BOUCHERIT Nathalie – FLUTRE Patrice – GUERIN Alain – LABOUP Benoît – LYS Pascal – LYS DÉDOUCHE Emmanuelle – MAGUIER Jacky – PESQUERA Juan – ROBINAUD Alexandra - PERE Michaël - BERTHOMME Claire – DAVID Alexandra

Absents excusés :

RALITE Séverine - ANTUNES Mickaël

Pouvoirs :

Madame Alexandra ROBINAUD donne pouvoir à Monsieur Aurélien BERTHELOT le temps de son retard
Madame Séverine RALITE donne pouvoir à Monsieur Aurélien BERTHELOT

Secrétaire de séance : M. Patrice FLUTRE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 h 05.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu du conseil municipal du 25 janvier 2021, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Chapitre administration :

Mise à jour de la délibération sur les IHTS (heures supplémentaires) :

Mise en conformité de la délibération prise précédemment par le conseil municipal de la commune concernant les heures supplémentaires (10/09/2009).

Cette mise à jour est nécessaire car la délibération des IHTS doit-être en adéquation avec le grade des agents en poste dans la collectivité.

Le Conseil Municipal est pour à l'unanimité.

Création du poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe au 01/07/2021 :

- L'agent technique de la commune, via le *glissement vieillesse technicité* (GVT) a le droit à une promotion qui, à cette étape de sa carrière, constitue en un changement de poste
- Il est actuellement Adjoint Technique Principal de 2^{nde} classe et a droit, au 1^{er} juillet prochain, à une promotion le faisant passer Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe.
- La commune ne dispose pas actuellement de poste vacant dans cette catégorie d'emploi.

- Afin de permettre à notre agent de pouvoir continuer à dérouler sa carrière normalement, la proposition de délibération suivante est effectuée :
 - Création du poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe
 - Modification correspondante du tableau des effectifs
 - Inscription au budget des crédits correspondants au nouveau cadre d'emplois

Madame Lys-Dedouche demande s'il est possible de muter un agent. La réponse est que c'est possible à sa demande uniquement

L'assemblée vote pour à l'unanimité

Mise à jour du tableau des effectifs au 01 juillet 2021 :

- La mise à jour consiste en la fermeture du poste d'Adjoint technique territorial principal de 2^{nde} classe et l'ouverture du poste d'Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe

Emploi	Grade d'emploi	Nombre d'emploi et durée hebdomadaire	Catégorie
Filière administrative			
Secrétaire de Mairie	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à 35h	C
Filière Technique			
Agent technique polyvalent	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à 35 h	C
Cantinière	Adjoint technique stagiaire	1 poste à 32h	C

Le Conseil Municipal est pour à l'unanimité

Autorisation à signer une convention cadre avec le service de remplacement du CDG 17 :

- La commune adhère au service de remplacement créé par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime (CDG) depuis de nombreuses années.
- Le CDG souhaite que dorénavant la municipalité et le CDG passent une convention cadre pour cette adhésion.

Modalités tarifaires :

- Chaque mission fera l'objet d'une facture mensuelle
- Frais de gestion représentant 5% du traitement total brut versé à l'agent

Proposition de délibération :

- Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention cadre relative à l'adhésion au service de remplacement du centre de gestion de la Charente-Maritime.
- Convention conclue au titre de l'année en cours et renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 5 ans
- Inscription au budget des crédits nécessaires
- Autorisation faite à M. le Maire ou son représentant de prendre toutes dispositions pour le suivi administratif et financier de la délibération

Monsieur Pesquera demande si, lors d'un remplacement, on doit recruter au même échelon. Monsieur le Maire répond que non.

Monsieur Laboup demande si les 5% de frais de gestion sont inclus dans le coût salarial ou en plus. Monsieur le Maire lui répond qu'ils sont en plus.

Madame Berthommé précise qu'il faut profiter de ce vivier.

Le Conseil Municipal se prononce pour à l'unanimité et accepte la proposition de délibération

Opposition au transfert de la compétence en matière de PLU à la Communauté de Communes :

- Depuis l'adoption de la loi ALUR (2014), la compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme est automatiquement transférée à l'EPCI dont dépend la commune, soit la CdC de Gémozac nous concernant, afin de mettre en place un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)
- Les conseils municipaux ont la possibilité de s'y opposer individuellement. En revanche, le transfert se fait soit pour tout le monde, soit pour personne.
- Conditions pour une opposition : 25% des communes de la CdC pour un total de la population supérieur ou égal à 20%
- Cette condition devrait être vérifiée sans difficulté. En effet, la majorité des communes de l'EPCI ne souhaite pas transférer cette compétence.

Proposition de délibération :

- Refus de la prise de compétence, par la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale.

Madame Berthommé maintient sa position comme précédemment et pense que ce transfert serait une bonne chose

Monsieur le Maire précise que lors de la révision du SCOT, il n'est pas impossible que les services préfectoraux incitent fortement vers la mise en place d'un PLUI.

Vote du Conseil Municipal :

1 abstention et 14 voix contre le transfert. La proposition de délibération est acceptée.

Demande de subvention pour le plan de relance numérique à l'école :

- Dans le cadre du plan de relance de l'économie suite à la crise économique provoquée par la situation sanitaire, l'état propose de subventionner jusqu'à hauteur de 70 % les collectivités territoriales pour l'achat de matériel numérique pour les écoles du 1er degré.

Principe de financement :

- 70 % du montant pour de l'achat de matériel dans la limite de 3 500€ par classe
- 50 % du montant pour l'achat de ressources (logiciels, applications, ...)

Après échanges avec la conseillère pédagogique, plusieurs besoins ont été recensés pour notre école :

- 1 classe mobile de tablettes
- Interactivité de la classe (via VPI ou TBI)

- Plusieurs devis demandés pour :

Matériel	SOLURIS (ACT)	ICONCEPT	ECONOCOM	MANUTAN
Ipad (12)	4260	3600	3468.44	
Garantie	Non chiffrée	475	264	
Valise	850	950	799	
Options valise	Non chiffrées	160	190.90	
Protections Ipad	360	324	269.95	
Projection Apple TV	Non chiffrée	120	121.90	
Casques	240	Non chiffrés	Non chiffrés	95.28
Gestion utilisateurs	Non chiffrée	240	240	
Prest. Installation	570*	700*	2432*	
ENT	147			

VPI/TBI(2)	3978			2566
Inst. VPI/TBP	950			
Petites fournitures	-	7.50	5	
Div.taxes (hors TVA)	-		13.07	
Total Tablettes	6290 (5470)	6569 (4874)	7306.19 (4537.39)	95.28
Total VPI/TBO	4928	Non chiffré	Non chiffré	2568

- 1 classe mobile de 12 tablettes de type Apple IPAD
- 1 valise mobile de rechargement
- 12 protections d'IPAD
- 12 casques
- 2 VPI

Ventilation privilégiée :

Classe mobile de tablettes :

- Econocom pour les tablettes, les protections, la garantie des tablettes, la valise mobile, les options de la valise (chargeur intelligent, wifi), la solution de projection (Apple TV)
- Manutan Collectivités pour les casques audio

ENT :

Soluris pour l'adhésion d'une année à l'ENT Beneylu School (obligatoire pour que le projet soit sélectionné)

Tableaux interactifs :

Manutan Collectivités pour les 2 vidéoprojecteurs interactifs

Bilan financier :

- Econocom : 5 132,26€ HT de matériel (6 158,71 € TTC) + 240€ HT (288€ TTC) de logiciel
- Manutan collectivités : 2 661,28€ HT (3 193,54€ TTC) de matériel
- Soluris : 147€ HT (176,40€ TTC) de logiciel

Total :

- Matériel : 7 793,54€ HT (9 352,25€ TTC) Sub (70% + FCTVA) : 6 546,58€
- Logiciel : 387€ HT (464,40€ TTC) Sub (50% + FCTVA) : 232,20€

Reste à charge pour la commune : 3 037,87€

Madame Lys-Dedouche précise que les casques ne sont pas très hygiéniques, surtout en temps de pandémie et propose que chacun apporte le sien.

Pour l'installation il sera fait appel à monsieur JAUNIN ou à Samuel si ce n'est pas compliqué techniquement du point de vue électrique.

Une question est posée quant au plan numérique du département. Monsieur le Maire indique que ce sont deux champs différents. La CDC, par rapport à cela et dans le cadre du plan de relance, crée un poste de conseiller numérique.

Concernant le plan numérique à l'école, la conseillère pédagogique a indiqué que notre dossier est en bonne position pour obtenir la subvention. Un arbitrage sera rendu au niveau de la Préfecture de Région en fonction de l'enveloppe qu'ils ont ; mais elle a quelques divergences dans le nombre d'équipements, car elle souhaiterait que les 3 classes soient équipées d'un outil interactif par exemple.

Monsieur le Maire a quelques réticences avec le risque de diminution des effectifs, voire la fermeture d'une classe à terme si les entrées restent à environ 10 par an.

Proposition de délibération :

- Autorisation donnée à M. le Maire d'effectuer la demande de subvention auprès des services compétents pour une somme maximale de 10 500€ TTC de matériel et de 1 500€ TTC de services
- Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention relative à la subvention d'appel à projets

- Autorisation donnée à M. le Maire d'effectuer, après les accords de subvention, les achats correspondant à ce projet

Choix des prestataires :

- Econocom pour les tablettes, protections, valise, garantie et logiciels de gestion
- Soluris pour l'ENT
- Manutan pour les casques et VPI

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal se prononce pour à l'unanimité et valide la proposition de délibération.

Chapitre Travaux et investissement :

Citernes incendie, terrassements et clôtures :

- But : compléter le schéma de défense incendie de la commune
- Acquisition des terrains en cours (bornages effectués, actes en cours)
- Prévision de 4 citernes :
 - Les Roys
 - Les Chails
 - Bénigousse
 - Chez Joyeux
- Dossier « La Croix » au statut quo actuellement

Proposition :

- 1 citerne 120m³ fournie par la RESE : 4 107,23€ HT soit 4 928,68€ TTC
- 3 citernes 60m³ fournies par la RESE : l'unité 2 761,49€ HT soit 3 313,79€ TTC (soit un total pour les 3 citernes de 8 284,47€ HT soit 9 941,37€ TTC)
- 1 terrassement + 1 clôture pour la citerne 120m³ par l'entreprise BRANGER de Tesson : 3 320€ HT soit 3 984€ TTC
- 3 terrassements + 3 clôtures pour les citernes 60m³ par l'entreprise BRANGER de Tesson : 2 475€ HT soit 2 970€ TTC (soit un total pour les 3 citernes de 7 425 € HT et 8 910€ TTC)

Pour mémoire : Devis demandé à l'E.T.A.T.P. Picoulet pour le terrassement et la clôture d'une citerne 60m³ : 4 500€ HT soit 5 400€ TTC

BILAN FINANCIER DE L'OPERATION : (avec le choix RESE + Ets BRANGER)

23 136,70€ HT soit 27 764,05€ TTC

Soit un reste à charge pour la commune après subventions (20% du département, 60% par la DETR) et FCTVA de : 4 627,34€

Monsieur le Maire demande à l'assemblée :

- l'autorisation de signer les devis avec l'entreprise BRANGER et la RESE
- de déposer une nouvelle demande de subvention auprès du département. (la DETR étant déjà accordée)

Précise qu'après la pose de ces citernes, la commune sera intégralement couverte en cas d'incendie, il manquera uniquement une citerne à la Croix. Monsieur le Maire rappelle que, potentiellement, l'absence de cette citerne rendra tout nouveau projet de construction dans cette zone irréalisable.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal se prononce pour la poursuite du schéma de défense incendie de la commune à l'unanimité.

Voirie route de la Dessenderie :

Le Syndicat de la Voirie a effectué un devis :

- pour la reprise du Carrefour entre la route de la Dessenderie et la route de Pellouaille et la création de rives avec bordures et enrobé à chaud. Le coût des travaux est évalué à 52 906.40 € TTC à partager avec la commune de Gémozac (investissement)
- Pour le Point à temps sur le reste de cette voie : 7 533.72 € TTC à notre charge.

• Prévisionnel financier en investissement :

- 44 088,67 HT soit 52 906,40 € TTC

Somme répartie à parts égales entre les communes de GEMOZAC et de SAINT-SIMON-DE-PELLOUAILLE

- *Soit pour la commune de Saint Simon de Pellouaille en investissement :*

22 044,34 € HT, soit 26 453,21 € TTC

- *Besoin en fonctionnement pour la commune de Saint Simon de Pellouaille pour le PATA :*

6 278,10€ HT, soit 7 533,72€ TTC

Monsieur Maguier indique que les largeurs d'accotement sont très peu respectées par les agriculteurs et demande qu'un courrier soit envoyé aux riverains.

Monsieur Flutre signale que, par endroits, les bouches d'arrosage sont très mal signalées.

Les travaux tant en investissement qu'en fonctionnement pour la route de la Dessenderie sont validés par le Conseil Municipal.

Choix de la maîtrise d'œuvre pour les toilettes de l'école :

Consultation restreinte de 4 architectes afin d'assurer l'étude, le dépôt des dossiers, la consultation des entreprises via un appel d'offre et la maîtrise d'oeuvre du chantier :

- Guillaume VIDAL – Gontran DELANNOY
- Cabinet MOREAU et Associés
- Cabinet BERTHET – ROCHE
- MG Architectes

- Sur les 4 demandes, 2 refus (trop de chantiers actuellement) ; 2 propositions reçues



Propositions reçues :

- VIDAL – DELANNOY : 14 400€ HT soit 17 280€ TTC (rémunération à hauteur de 12% du coût estimé du projet)
- Cabinet MOREAU et Associés : 18 200€ HT soit 21 840€ TTC

Avis de la commission bâtiments suite à la réunion du 18/03 :

Proposition de G. VIDAL et G. DELANNOY

Monsieur le Maire précise que, sans accord de DETR (subvention), le projet ne sera pas viable.

Le Conseil Municipal retient à l'unanimité la proposition de G. VIDAL et G. DELANNOY

Aire de jeux :

- Suite à la réunion de la commission bâtiments du 18 mars dernier, voici les éléments retenus :



Pour un montant HT de 11 729 € soit 14 074.80 € TTC

- Clôture en panneaux rigides :

2 devis :

- Gravière et Giraud : **1 583,80€ HT soit 1 900,56€ TTC**
- BigMat (après ajout de la grave et du ciment) : **1 622,67€ HT soit 1 947,08€ TTC**
- Matériaux Nord Blayais de Pons : **refus de répondre**

- Mobilier urbain (suite commission) :



Tout sera harmonisé dans les tons gris

Comat et Valco (3 corbeilles, 1 banc, 1 table) : 1 600€ HT soit 1 920€ TTC

Bilan financier aire de jeux :

- Jeux : 14 074,80€ TTC
- Clôture : 1 900,56€ TTC
- Matériel urbain : 1 920€ TTC

Soit un total de 17 894,56€ TTC (14 912,13€ HT)

- Subvention du département (40 %) + FCTVA :
 - Département : 5 964,85€
 - FCTVA : 2 982,43€

Soit un total de 8 947,28€

- Reste à charge pour la commune : **8 947,28€**

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les choix de la commission et autorise monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de ce projet.

Informations :

- Les élections départementales et régionales se dérouleront le :
13 juin 2021 pour le 1^{er} tour et le 20 juin 2021 pour le 2^{ème} tour,
Elles auront lieu dans la salle des fêtes, il faut donc prévoir les permanences
- Travaux de voirie « village des Sorignets »
Travaux commandés à l'issue du précédent conseil municipal
Date prévisionnelle des travaux : Fin mai 2021
- La salle des archives est achevée.
- Collecte et tri des anciens mobiles
Orange lance un partenariat avec l'AMF afin de recycler les mobiles usagés
Dans le cadre de ce partenariat, Orange fournit gratuitement aux collectivités les bacs pour récupérer ces téléphones
Orange assure une cartographie des points de collecte, ainsi que la revalorisation des mobiles
Points de collecte possibles : école + mairie

Questions diverses :

- Monsieur LABOUP informe l'assemblée qu'une antenne relais Orange va être installée à Montpellier de Médillan, voir pour se renseigner pour St Simon car on observe de réels problèmes de réseau.
- Monsieur PESQUERA indique que le nid de frelons est toujours présent dans le village des Sorignets et demande où en est la prise de contact avec le notaire en charge de la succession de la maison à l'entrée du village des Sorignets. Monsieur le Maire indique qu'il n'y a rien de probant.
- Monsieur MAGUIER demande de la vigilance concernant un mobil 'home chez monsieur et madame Angel.

Fin de la séance à 21h20